

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 janvier 2020

Présents : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Roelof Verhage.

Absents : Franck Bérard, Guylaine Duplantier, Claude Harnay, Carole Vauquelin, Nathalie Verdegheem.

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour : le CR de la réunion de Conseil Municipal du 5 décembre 2019 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

Délibération N°20200901-001 Ouverture de crédits en 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019

Diverses factures d'investissement dont le mandatement a été prévu en 2019 n'ont pas été transmises car les travaux n'ont pas été totalement réalisés. La Direction Générale des Finances Publiques permet d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Pour le Budget Principal 2019, les dépenses d'investissement budgétisées s'élevaient à **784 198,22 €**. Le quart de cette somme s'élève à **196 049,55 €**. Le CM **décide** d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement sur le Budget Principal 2020 comme suit :

- **Chapitre 204 : 6 049,29 € - Article 2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations**
- **Chapitre 21 : 17 000,00 € - Article 2111 - Terrains nus**
- **Chapitre 21 : 19 280 € - Article 2151 - Réseau de voiries**
- **Chapitre 23 : 134 771,33 € - Article 2315 - Immobilisations corporelles**

Il **autorise** M. le Maire à mandater toutes les factures en attente sur le budget précité.

Délibération N°20200902-002 : Modification des seuils de passation des Marchés Publics au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le pouvoir adjudicateur doit publier, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, la liste des Marchés Publics conclus l'année précédente. Il n'a pas été conclu de Marchés supplémentaires de travaux et de services en 2019 et la délibération datée du 12/02/2019 reprenant les Marchés publics conclus en 2018 reste inchangée. Néanmoins, à compter du 1^{er} janvier 2020, le décret du 13 décembre 2019, publié au Journal officiel relève le seuil en dessous duquel les candidats à un Marché Public sont dispensés de publicité et autres formalités administratives à **40 000 Euros HT**. Le seuil de procédures formalisées pour les Marchés Publics de travaux s'élève dorénavant à **5 350 000 € HT** au lieu de **5 548 000 € HT** et à **214 000 € HT** au lieu de **221 000€ HT** pour les Marchés de services et de fournitures. Le CM **prend acte** de ces nouveaux seuils.

Délibération N°20200901-003 : Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du TEIL à l'occasion du séisme.

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. Le maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. Le CM **autorise** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 200 € à la commune du TEIL et lui **donne pouvoir** pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération N°20200901-004 : Extension du Régime Forestier sur la commune de Douvres

Suite à plusieurs projections réalisées sur le territoire de la commune, le CM **approuve** l'Extension du Régime Forestier portant sur les parcelles suivantes :

Commune de Douvres	Section	Numéro	Surface en Ha	Surface proposée pour l'application du RF en Ha
Commune de Douvres	A	1867	1.4256	1.4256
Commune de Douvres	A	1964	2.6417	2.6417
Commune de Douvres	B	118	1.1630	1.1630
Commune de Douvres	B	1372	0.2390	0.2390
Commune de Douvres	B	1456	19.9197	19.9197
Commune de Douvres	B	1462	6.3680	6.3680
Commune de Douvres	B	1470	6.3106	6.2566
Commune de Douvres	B	1486	9.0527	1.1607
Commune de Douvres	B	1469	0.1420	0.1420
TOTAL				39.3116

Délibération N°20200901-005 : Modification du tableau des emplois permanents

Le poste l'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles a été modifié par la délibération du 05/12/2019. Au vu des nécessités du poste, il convient d'augmenter la fraction de paie comme suit : Agent des Ecoles Maternelles : **25.26/35^{ème}** au lieu de **23.82/35^{ème}**. Le CM **accepte** la nouvelle modification concernant le poste d'Agent des Ecoles Maternelles du cadre d'emploi des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles et **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 01/01/2020.

Questions/Informations diverses

Permis de construire : M. JACQUIOT Frédéric : permis modificatif

Convention de mutualisation du service de Police Municipale entre les communes d'Ambérieu-en-Bugey et de Douvres : renouvellement de la convention pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2020.

Informations générales :

Recensement de la population du 16/01/2020 au 15/02/2020.

Agents recenseurs : Mme BOGREAL Mireille et Mme SZTUKA Geneviève

Vœux de la Municipalité vendredi 17 janvier à 18h00 dans la salle des fêtes

Tour de table des conseillers :

Robert Taponard : Route de Coutelieu, installation d'une vanne prise d'eau qui permet de régler le débit de la Cozance financée par moitié avec la commune d'Ambronay + nettoyage du pont-route.

Travaux de Reilleux 2 : Voirie terminée

Mur en pierres : finitions à faire

Raccordement électrique : Enedis fera suivant son planning

Chemin de la Croix : enrobés à faire en février ainsi que le bi-couche chemin de Reilleux

Fin de séance : 20h58